

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **7 juillet 2025 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

À 19 h 30, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 10

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 DEMANDE DE PAIEMENT N°7 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.2 AVENANT DE MODIFICATION N°5 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.3 PARTICIPATION AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-AMBROISE
 - 6.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'OPTIMISATION DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
 - 6.5 DEMANDE DE PAIEMENT N°1 SERVICES ÉNERGÉTIQUES MT – MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
 - 6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CPE PETITS CAILLOUX
 - 6.7 RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE POUR LE SITE INTERNET

7. VOIRIE

- 7.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – 2026 À 2028
- 7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°437.25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES
- 7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNER LE LOT 5 682 717
- 8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 263, CHEMIN MALTAIS-LABERGE
- 8.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9 CHEMIN LABBÉ
- 8.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9 CHEMIN LABBÉ
- 8.5 DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE DE FORTE PENTE – 263 CH. MALTAIS-LABERGE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 SUIVI SUR L'EAU POTABLE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ASPHALTE TDP POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PUMPTRACK ET D'UN ANNEAU DE MARCHE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N°240.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025 **RÉSOLUTION N°241.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 3 juin 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025, dont une copie conforme a été transmise à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION N°242.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de juin 2025, au montant de 687 187.05 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 11 092,88 \$ totalisant la somme de 698 279.93 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 25 mai au 28 juin 2025 soient acceptés au montant de 51 992,43 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de juin 2025 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Marc Lavoie, Maire nous informe que le tournoi de pêche organisé par le comité des loisirs aura lieu le 9 août 2025.

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère nous informe qu'elle a été nommée présidente du Cercle des fermières lors de l'AGA.

5. CORRESPONDANCE

Courriel de la Direction des programmes fiscaux – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Péréquation municipale – montant alloué à la Municipalité 24 083 \$;

Bulletin d'informations policières locales – Sûreté du Québec – MRC du Fjord-du-Saguenay – juin 2025.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 DEMANDE DE PAIEMENT N°7 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE **RÉSOLUTION N°243.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janyne Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°7 de CTF Construction, pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, la mise aux normes de la caserne incendie et la construction d'un CPE tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 2 juillet 2025;

QUE	le décompte se lit comme suit :	
	Montant des travaux exécutés à ce jour :	2 389 845,74 \$
	Montant déjà payé	(1 888 182,89 \$)
	Montant du présent décompte	501 662,85 \$
	Retenue de 10% :	(50 166,29 \$)
	Total du décompte excluant les taxes :	451 496,57 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

6.2 AVENANT DE MODIFICATION N°5 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
RÉSOLUTION N°244.25

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'avenant n°5 relatif aux travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, à la mise aux normes de la caserne incendie et à la construction d'un centre de la petite enfance (CPE);

ATTENDU QUE les directives contenues dans cet avenant couvrent les frais fixes de juin liés à la prolongation du contrat, le percement d'un mur de brique ainsi que la modification du mobilier du CPE;

ATTENDU QUE l'avenant a été recommandé par Gémel Inc., experts-conseils, ainsi que par M. Michel Asselin, architecte de l'Atelier FAA.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' accepter l'avenant n° 5 tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 2 juillet 2025;

QUE le montant du contrat initial sera augmenté de 45 792.26 \$;

D' autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avenant de modification.

6.3 PARTICIPATION AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-AMBROISE
RÉSOLUTION N°245.25

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay détient la compétence en matière de gestion des matières résiduelles conformément au règlement n°17-370;

ATTENDU QUE la MRC souhaite procéder à la réalisation du 7^e écocentre de son réseau, lequel sera situé à Saint-Ambroise, afin d'améliorer l'accessibilité au service pour les citoyens des municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget;

ATTENDU QUE les coûts totaux d'aménagements de l'écocentre s'élèvent à 721 307 \$, incluant les options et le démantèlement du dôme;

ATTENDU QUE les coûts sont partagés à parts égales entre la MRC et les municipalités participantes, selon une répartition basée sur la population;

ATTENDU QUE la contribution prévue de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'élève à 43 065 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme son engagement au projet d'aménagement de l'écocentre situé à Saint-Ambroise;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ce dossier.

6.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'OPTIMISATION DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N°246.25

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Charles-de-Bourget, Bégin et Saint-Ambroise, désirent présenter un projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord du Saguenay dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

QUE le conseil désigne Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

6.5 DEMANDE DE PAIEMENT N°1 SERVICES ÉNERGÉTIQUES MT – MISE EN PLACE D’UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°247.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°1 de Services énergétiques MT, pour la mise en place d’une génératrice d’urgence au Centre communautaire tel que recommandé par M. Jean-Michel Tremblay, ingénieur pour la firme Ashini Consultants, le tout en date du 10 juin 2025;

QUE le décompte se lit comme suit :

Montant des travaux exécutés à ce jour :	39 555,00 \$
Retenue de 10% :	<u>(3 955,50 \$)</u>
Total du décompte excluant les taxes :	35 599,50 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CPE PETITS CAILLOUX
RÉSOLUTION N°248.25

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles investit dans la construction d’un CPE d’une capacité de 21 places;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que les places du CPE soient prioritairement offertes aux enfants de sa population;

ATTENDU QUE le CPE Petits Cailloux et la Municipalité doivent conclure une entente afin d’encadrer cette priorisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles autorise la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, l’entente avec le CPE Petits Cailloux visant à prioriser l’attribution des places du CPE en faveur des enfants résidant à Saint-Charles.

6.7 RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE POUR LE SITE INTERNET
RÉSOLUTION N°249.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au renouvellement de son forfait Entourage avec Numérique.ca pour la période du 1^{er} juin 2025 au 1^{er} juin 2026;

QUE la somme de 1 750.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement mensuel de ladite somme.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – 2026 À 2028 **RÉSOLUTION N°250.25**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget assure le service de déneigement sur certaines routes relevant du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE l’entente actuelle entre la Municipalité et le MTMD arrive à échéance à la fin de l’année 2025;

ATTENDU QUE le MTMD a transmis une proposition de renouvellement de l’entente pour les années 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité et le MTMD se sont entendus sur un nouveau montant annuel de 93 240 \$, lequel reflète l’augmentation des coûts d’exploitation pour la période concernée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme son engagement à renouveler l’entente avec le MTMD pour le contrat de déneigement pour les années 2026, 2027 et 2028, au montant annuel de 93°240°\$;

QUE Monsieur Frank Leblanc, responsable des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis en lien avec ce contrat.

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°437.25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 500 000\$ ET UN EMPRUNT DE 500 000\$ POUR L’ACQUISITION D’UN CAMION 10 ROUES

M. Jacques Gauthier, conseiller, donne avis de motion à l’effet, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°437.25 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour l’acquisition d’un camion 10 roues;

Conformément à la Loi, le conseiller(ère) dépose également le projet de règlement n°437.25 lors de la présente séance.

7.3 AUTORISATION D’ALLER EN APPEL D’OFFRES SUR SEAO POUR L’ACQUISITION D’UN CAMION 10 ROUES **RÉSOLUTION N°251.25**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est responsable d’assurer la sécurité sur son réseau routier;

ATTENDU QUE la Municipalité détient un contrat de déneigement avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, lequel

	nécessite l'utilisation de deux camions en bon état de fonctionnement;
ATTENDU QUE	l'un des deux camions est actuellement hors d'usage en raison d'un bris majeur, et que le coût des réparations est jugé trop élevé compte tenu de sa valeur résiduelle;
ATTENDU QUE	la Municipalité ne peut remplir ses obligations avec un seul camion, et qu'un remplacement est requis;
ATTENDU QUE	le camion est également utilisé à d'autres périodes de l'année pour les travaux de voirie municipaux, ce qui renforce la nécessité d'un remplacement;
IL EST PROPOSÉ PAR :	M ^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE	la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et publier un appel d'offres public sur le SEAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues, destiné principalement aux opérations de déneigement;
QUE	les spécifications techniques du véhicule soient établies en collaboration avec le service des travaux publics;
QUE	la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ce dossier.

8. URBANISME

8.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNER LE LOT 5 682 717 **RÉSOLUTION N°252.25**

CONSIDÉRANT QUE	la demande déposée s'insère dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 5 682 261 qui se trouve dans la zone agricole décrétée à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.R.Q, c. P-41.1);
CONSIDÉRANT QU'	en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA;
CONSIDÉRANT QUE	la demande ne contrevient pas à aucun règlement municipal;
CONSIDÉRANT QUE	la demande d'autorisation ne déstabilisera pas, d'aucune façon, la pratique de l'agriculture dans le secteur, dû au fait que le lot 5 682 261 possède une écurie et n'utilise pas la parcelle de terrain visé par la demande;
CONSIDÉRANT QUE	le lot 5 682 261 est desservi par le réseau d'aqueduc municipal selon le règlement n°60 adopté le 8 juin 1973 ;
CONSIDÉRANT QUE	les nouveaux lots projetés seront d'une superficie de 2389.8 m ² et de 3750 m ² et dans l'optique de construire deux bâtiments unifamiliaux pour les deux filles du requérant et ce à chaque emplacement afin de reprendre la terre éventuellement;

- CONSIDÉRANT QUE la majorité du territoire de Saint-Charles-de-Bourget est zoné agricole ce qui restreint considérablement les secteurs potentiels pour le développement;
- CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, il n'existe aucun autre terrain qui pourrait être loti à proximité du site visé et appartenant au requérant ce qui ne pose pas de contrainte vis-à-vis l'article 61,1 de la LPTAA;
- CONSIDÉRANT QUE le projet requiert une proximité avec le lot 5 682 261, dû au fait que le projet est de nature familiale.

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin d'aliéner une partie du lot 5 682 261, situé dans le 3^eRang.

8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 263, CHEMIN MALTAIS-LABERGE
RÉSOLUTION N°253.25

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du 263, chemin Maltais-Laberge;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un garage isolé en cours avant dans la zone R28 (Récréative);
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande son approbation;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public de 15 jours est requis avant toute décision, permettant aux citoyens de soumettre leurs observations au conseil municipal.

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

MADAME SYLVIE BRASSARD, CONSEILLÈRE ET JACQUES GAUTHIER, CONSEILLER NE PRENNENT PAS PART À LA DÉCISION PUISQU'IL Y A APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe les citoyens qu'une décision concernant la demande de dérogation mineure du 263, chemin Maltais-Laberge sera rendue lors de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2025.

8.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9 CHEMIN LABBÉ
RÉSOLUTION N°254.25

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du 9, chemin Labbé;

- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser le permis 2022-033 lot 5 684 295 qui contrevient à l'article 4.1.4.2 de l'ancien règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande son approbation;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public de 15 jours est requis avant toute décision, permettant aux citoyens de soumettre leurs observations au conseil municipal;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe les citoyens qu'une décision concernant la demande de dérogation mineure du 9, chemin Labbé sera rendue lors de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2025.

8.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9 CHEMIN LABBÉ **RÉSOLUTION N°255.25**

- CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du 9, chemin Labbé;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un abri d'auto en cours avant dans la zone V35 (Villégiature);
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande son approbation;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public de 15 jours est requis avant toute décision, permettant aux citoyens de soumettre leurs observations au conseil municipal;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe les citoyens qu'une décision concernant la demande de dérogation mineure du 9, chemin Labbé sera rendue lors de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2025.

8.5 DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE DE FORTE PENTE **– 263 CH. MALTAIS-LABERGE** **RÉSOLUTION N°256.25**

- CONSIDÉRANT QUE le citoyen a fait affaire avec AQUAINGÉNIUM une firme d'ingénieurs afin de réaliser une étude géotechnique;
- CONSIDÉRANT QUE le citoyen est de bonne foi et a fourni tous les documents nécessaires à une telle demande de permis;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de permis n'est pas dérogatoire et que celle-ci est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique a démontré que le terrain ne présentait pas de signe d'instabilité importante et que la construction d'une résidence sur le plateau serait acceptable d'un point de vue géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen devra respecter les recommandations de la firme AQUAINGÉNIUM lors de la construction de son bâtiment principal ainsi que lors de l'installation de son installation septique ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

MADAME SYLVIE BRASSARD, CONSEILLÈRE ET JACQUES GAUTHIER, CONSEILLER NE PRENNENT PAS PART À LA DÉCISION PUISQU'IL Y A APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande du propriétaire du 263, chemin Val-Menaud pour l'émission d'un permis de construction en zone de forte pente.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI SUR L'EAU POTABLE

Les unités de traitement par rayons UV sont actuellement en production. Nous avons également tenu une rencontre avec le ministère de l'Environnement et la Santé publique concernant la chaîne de filtration, plus précisément au sujet des filtreurs. Nous sommes en attente de réponses de leur part avant de pouvoir conclure les achats.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ASPHALTE TDP POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PUMPTRACK ET D'UN ANNEAU DE MARCHÉ **RÉSOLUTION N° 257.25**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants visant à améliorer les milieux de vie de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'ASPHALTE TDP 2002 INC. pour l'aménagement d'un sentier de vélo (pumptrack) et d'un anneau de marche au parc, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 27 mai 2025;

QUE le montant de 38 730.00 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ce dossier.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 00 et s'est terminée à 20 h 17.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 juillet 2025.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière